



Nom et coordonnées de l'école : Elémentaire d'YVRAC Commune : YVRAC	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE du 2^{ème} TRIMESTRE Date : mardi 16 mars 2021 en visioconférence
--	--

Circonscription : ENTRE-DEUX-MERS

Présents :

Présidente - directrice d'école : Pascale DELROT

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Anne-Lyse STUDER, Pascale DELROT, Lisa CLISSON, Estelle LAGARONNE-CORDONNIER, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON, Nathalie BOYER (psychologue scolaire)
Le maire ou son représentant :	Isabelle GOBILLARD (affaires scolaires), Isabelle REQUER (élue)
DDEN :	Non nommé
Invités (personnel municipal) :	Benoît FERNANDEZ (directeur Pôle enfance)
Association des parents d'élèves : APEY	<u>Titulaires</u> : présidente : Eléna MAHE, Nadia METIVIER, Julie GUILLOT, Sophie LAJARIGE, Rosalie GILLES, Karine BERTAUD <u>Suppléants</u> : Nadine DELAMARE-GUILLEMOT, Caroline CERDAN, Dilek KOCAK,

Excusés : Stéphane GAY (Inspecteur Education Nationale) Sylvie BRISSON (Maire d'YVRAC), Emilie BARRAU (coordinatrice enfance et jeunesse), Francis BOBULSKI (2ème adjoint chargé des bâtiments)
Association de parents : Joanna BENHAMOU, Frédérique NOIRET, Cyrille TEMPLIER, Priti DUCROS, Valérie FERRACHAT, Cynthia TARIS, Guillaume MONS

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance : Adeline HYP

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

* **APC** : les Activités Pédagogiques complémentaires ont lieu deux fois par semaine pour chaque classe de 13h30 à 14h. Une autorisation de prise en charge a été signée dès le début de l'année.

* **RASED** : Nathalie BOYER est la psychologue scolaire attachée au réseau d'aide Sainte Eulalie, Montussan, Yvrac et Saint Sulpice et Cameyrac.

Elle intervient sur demande des enseignants en accord avec les parents de l'élève concerné. Elle peut être jointe au 05 56 06 81 05 à l'école élémentaire de Sainte Eulalie.

- Elle aide les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

- Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

- Elle prévient et remédie aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

* **PPS** : Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est un acte écrit qui sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité. Ces besoins peuvent être :

- l'attribution de matériel pédagogique adapté,
- l'accompagnement humain, avec présence d'un auxiliaire de vie

- la dispense d'un ou plusieurs enseignements.

Le PPS suit l'élève durant toute sa scolarité et s'impose à tous les établissements (scolaires, sanitaires et médico-sociaux).

Il y a actuellement 5 élèves ayant un PPS sur l'école élémentaire qui sont suivis par une AESH chacun et à des quotité horaires différentes suivant les décisions prise par la MDPH. Un élève est également suivi 1h15 tous les jours pendant la pause méridienne et pendant le repas.

***Evaluations CP** : évaluations de mi-parcours, 2ème passation du 18 au 29/01/2021 pour évaluer les apprentissages de début d'année en français et en mathématiques et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Outre sa mission d'enseignement, l'école a pour mission de partager, avec les parents, premiers éducateurs, la responsabilité de l'éducation des enfants. L'école est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, elle offre un cadre favorable au recueil de la parole de l'enfant et aux échanges avec les parents sur les questions éducatives.

Le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'État et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours.

Il revient au directeur d'école par délégation de l'Inspecteur de l'Education Nationale d'adresser "une information préoccupante" à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) selon les modalités prévues dans le protocole départemental.

Affiché dans toutes les écoles, le **119, numéro gratuit ouvert 24h/24**, s'adresse avant tout aux enfants en danger, mais aussi à nous, adultes en contact avec des enfants.

L'infirmière scolaire, Madame BEART, en poste au collège de Sainte Eulalie est rattachée aux écoles du secteur dont Yvrac. Elle est en charge du dépistage infirmier pour les élèves de CE2, venue en janvier. Les parents sont en droit de la joindre pour une aide ponctuelle. (tél : 05 24 72 14 56).

Le médecin scolaire de notre secteur est le Docteur QUIEN-SARRASY du centre médico-scolaire de Lormont. Elle intervient principalement pour établir les PAI (projet d'accueil individualisé) et pour répondre ponctuellement à des interrogations de notre part et à celles des parents.

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

Ateliers sur le développement durable menés en décembre et en janvier et qui concernent toutes les classes de l'école.

Dispositif « Lis Tes Ratures » est annulé pour cette année encore à cause de la pandémie au COVID 19.

b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école

Tous les projets menés avec les classes ont pour finalité d'ouvrir les élèves au monde qui les entoure et de leur offrir un parcours culturel et artistique varié, d'ouvrir l'école à des partenaires variés (artistes, écrivains, auteurs de livres....) et de faire des apprentissages autrement en dehors parfois de sa classe.

- **Expérimenter avec les ateliers « Côté sciences »** : toutes les classes de l'école se sont inscrites à ce dispositif qui permet aux élèves d'une classe, d'expérimenter sur des thèmes différents en sciences. Ces expériences ont été menées en visio conférence dans toutes les classes.

Les classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CE2 : l'eau dans tous ses états

Les classes de CE1/CE2, CM1 et CM1/CM2, et CM2 ont assisté aux ateliers sur les écosystèmes.

La classe de CE2/CM1 a quant à elle suivi les expériences sur les Ponts.

- **Ateliers financés par l'APEY**, l'association de parents d'élèves que nous tenons à remercier très chaleureusement :

* Association 'E-Graines' : Ateliers : « Le Gaspirateur » auprès des classes de CP le 4 décembre, CE1/CE2 sous forme d'ateliers et le 10 décembre chez les CE1.

Cette même association a réalisé des ateliers « Parcours alim » auprès des classes de CM1 le 10 décembre, des classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 le 11 décembre.

* Association « Zero Waste » : elle est intervenue dans les classes de CM2 et CM1/CM2 le mardi 8 janvier pour des ateliers sur le tri des déchets.

- Ateliers vélo : ils pourront être organisés pour la classe de CE2/CM1 avec l'aide des parents ayant eu l'agrément .Date à déterminer (probablement début juin)

- **Ateliers d'Odile Layani-Delarroche, artiste plasticienne**

* Ateliers en partenariat avec la maternelle ce qui a permis d'en diminuer les coûts.

Intervention auprès des classes de CP qui ont poursuivi le travail commencé en maternelle. Création d'une œuvre collective.

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Ces projets ne pourront pas forcément se dérouler à cause de la crise sanitaire

Liaisons inter degrés :

* **Cross** : pas de date pour le moment

* **Chants-spectacle** : idem. Chaque période, un chant est appris dans chaque classe et le but ultime serait de présenter ces chants lors de la fête de l'école.

Liaisons inter-cycles :

Actions reconduites chaque année :

* Visite de l'école élémentaire et d'une classe de CP par ½ groupe.

* Réunion avec les parents des futurs CP : pas de date définie

* Demi-journée sportive pour les classes de GS et 2 classes de CP : pas définie

* Pas de réunion prévue pour les parents au collège de secteur. Ceux-ci seront reçus lors de l'inscription.

* La journée d'immersion au collège de Sainte Eulalie pour les CM2 n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu.

* Intervention en classe de CM2 d'un professeur du collège de Sainte Eulalie. Les dates ne sont pas encore posées.

* Intervention de personnes du collège de secteur pour répondre aux interrogations des élèves de CM2 : à définir suivant les directives de notre hiérarchie et de l'évolution de la crise sanitaire.

Actions ponctuelles :

- Intervention de l'artiste plasticienne Odile Layani-Delarroche auprès des CP

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité :

* **Un exercice PPMS intitulé** : « Attentat intrusion » a été réalisé le jeudi 16 octobre à 10 heures . L'alerte a été levée 10 min après l'exercice.

* **Le deuxième exercice PPMS** intitulé « Alerte risques majeurs » prendra une autre forme qu'un rassemblement de toute l'école dans le hall (pas de rapprochement d'élèves ni de brassage). Chaque enseignant fera prendre conscience à ses propres élèves de l'importance de ces exercices et les quatre classes de cycle 3 auront la venue d'un élu de la mairie en charge de la sécurité.

* **Deux exercices de simulation d'alerte incendie** ont été réalisés respectivement le 29 septembre 2020 et le 11 mars 2021. Les enfants sont évacués des locaux en 2'30 environ.

Tous ces exercices se déroulent très rapidement et sans encombre, les élèves ayant acquis des réflexes au cours de leur scolarité.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative :

La coopérative scolaire fonctionne grâce aux dons facultatifs des parents d'élèves, à la vente de photographies de classe.

Le solde est actuellement de 4984,20 €.

En ce qui concerne les ateliers à Côté Sciences la coopérative aide au financement à hauteur de 10 € par classe soit 80 € par année. 260€ pour les prestations de l'artiste plasticienne.

c) Budgets municipaux :

Le budget annuel alloué par la commune d'Yvrac s'élève à 110 € par élève : ce qui représente : $192 \times 110 = 21\,120$ €. Ont été dépensés : 1485,90 € auprès de représentants de différentes éditions.

d) Travaux :

Demande renouvelée de filtres de protection solaire pour les classes de CP, CM2 et le bureau de la directrice. La température dans ces lieux est très élevée pendant les mois les plus chauds.

Nous avons toujours des problèmes pour ouvrir à distance le portillon Rue des Ecoles ainsi que le portail côté mairie.

Demande d'un évier et d'un meuble sous-évier pour ranger la vaisselle et les produits de nettoyage. Etagères pour la classe de CE2/CM1.

Un meuble bibliothèque pour la classe de CE1.

e) Rentrée 2021 :

Les effectifs prévisionnels sont les suivants : CP : 28 ; CE1 : 43 ; CE2 : 35 ; CM1 : 31 ; CM2 : 35 soit 172 élèves. 45 élèves partent en sixième et 3 élèves ne seront pas présents à la rentrée.

f) Inscriptions et admissions :

Les inscriptions sont effectives en mairie depuis le 28 février et se poursuivent. L'information aux familles est visible sur le site de la mairie.fr , sur les panneaux d'affichage des deux écoles et a été envoyé à toutes les familles des classes de l'élémentaire.

La directrice recevra les nouvelles familles sur rendez-vous.

MAIRIE

Travaux/achats : remplacement de 6 ordinateurs qui étaient devenus obsolètes dans les classes de CP 2, CE1, CE1/CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2. Nous en remercions la Mairie.

APEY : association des parents d'élèves d'Yvrac :

Travaux :

- Une date est-elle prévue pour la réalisation des travaux de la grille près de la classe de CE2/CM1 ?
- Réponse de Mme GOBILLARD : La commande a été faite. Il manque les 2 gros poteaux de la structure. Ceux-ci sont bloqués en Allemagne compte-tenu des contraintes liées à la pandémie (fournisseurs ravitaillés avec plus de difficulté...). La pose s'effectuera dès réception.

Crise sanitaire :

[Est-ce que les tests salivaires vont être organisés ? est-ce une obligation ? comment vont-ils s'organiser ?](#)

- Nous n'avons reçu aucune consigne en ce qui concerne les tests salivaires. S'ils sont réalisés ce sera en la présence d'un laboratoire et avec l'accord des parents.

En cas de fermeture de classe, comment s'organise la continuité pédagogique ? Y a-t-il des outils spécifiques mis en place ?

- La fermeture d'une classe en cas de positivité d'un enfant ne s'effectue que s'il y a 1 cas de COVID 19 ou de l'un de ses variants avérés et ceci sur les conseils de l'ARS, en général 10 jours. La continuité pédagogique se ferait alors comme pendant le confinement : en distanciel. Les enseignants sont remplacés dans la mesure du possible s'ils sont malades. La classe ne ferme pas.

Est-ce que des temps d'échanges sont prévus sur « comment est vécue la crise sanitaire par les enfants », encadrés par un spécialiste, notamment concernant le port du masque ? Serait-il envisageable de leur permettre des temps de "respiration" sans masque, pour éviter les maux de tête qui peuvent survenir chez certains enfants ?

- Nous suivons scrupuleusement les directives de notre ministère, il n'est pas possible d'octroyer des moments sans masque pour les élèves. Il en est de même pour le personnel de l'école. Les enfants ôtent leur masque seulement pendant le temps du repas.
- Le port du masque est obligatoire pour tous au sein de l'école et aux abords de l'école.
- La psychologue scolaire invite les parents dont les enfants manifesteraient des troubles liés au contexte actuel de la contacter par téléphone (tél : 05 56.06.81.05)

Est-ce que des moyens sont proposés aux enseignants pour aider les enfants qui pourraient être en souffrance par rapport à la crise sanitaire ? Intervention de psychologue renforcée auprès des élèves ?

- Aucun enfant ne nous a manifesté de mal-être ni de souffrance depuis la crise sanitaire.

Divers :

- La kermesse aura-t-elle lieu ? sous une autre forme ?
- Le cross aura-t-il lieu ? sous une autre forme ?
- La classe verte ou sorties, annulées : Ces sorties seront-elles compensées par autre chose, pour marquer le coup ?
- Avez-vous des retours sur la newsletter de l'APEY ? Pour la prochaine édition, avez-vous des informations à diffuser ? Serait-il possible de la diffuser auprès de tous les parents via mail ?
- Les parents de la classe de cm2 ont été destinataires d'un mot sur la situation de la classe et notamment l'indiscipline de certains élèves, la situation s'est-elle améliorée ?

Le cross, la kermesse n'auront certainement pas lieu.

Les sorties sont toutes annulées. Il est difficile d'organiser autre chose : quelques pistes sont à l'étude comme l'intervention d'animateurs de centre de vacances sur des thèmes que nous choisirions (sur le développement durable, la biodiversité ...). Nous mettons l'accent sur les fondamentaux.

Nous n'avons pas de retour en ce qui concerne la newsletter de l'APEY et il ne revient pas à la direction de l'école de diffuser cette newsletter via les mails des parents. Nous enverrons à l'association, par contre, des informations utiles à diffuser aux parents.

Les parents de la classe de CM2 ont tous signé l'information faisant référence à l'indiscipline de quelques enfants. Les parents concernés ont été à nouveau rencontrés.

Avant de clôturer la séance, la Mairie nous annonce l'ouverture prochaine du centre aquatique de St Loubès et d'un accès mi-septembre 2021 à la piscine à des séances dans le cadre du dispositif « apprendre à nager » pour les CP, CE1 et CM2.

Prochain conseil d'école le mardi 22 juin à 18 heures.

Clôture de la séance à 19 heures 20.

Fait à l'école élémentaire d'YVRAC le 16 mars 2021.

La présidente du conseil d'école :
Pascale DELROT



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
11, avenue de Blanzac
33370 YVRAC
Tél 05 56 38 67 82

Secrétaire de séance :
Adeline HYP

